



CONSEIL SUPÉRIEUR  
DU NOTARIAT

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

29 mars 2021

## « 1 notaire / 1 étudiant »

### **Les Notaires de France lancent une opération de parrainage pour soutenir les étudiants en droit !**

**Forts du succès de l'opération « 3620 dites notaire » de début mars, le Conseil supérieur du notariat (CSN) accentue ses actions pour soutenir les étudiants en droit avec le lancement ce jour d'une opération de parrainage « un notaire / un étudiant » pour une durée de trois mois.**

**Partout en France, les notaires de France se mobilisent pour parrainer les étudiants en droit jusqu'à la fin de l'année universitaire.**

Cette opération permettra aux étudiants en droit d'échanger et d'être conseillés par des notaires à propos de leur orientation, des thèmes étudiés, de la méthodologie de travail et l'organisation du monde judiciaire et juridique, le travail du notaire... L'échange, en visio-conférence, sera également l'occasion d'évoquer la situation matérielle et psychologique de l'étudiant.

Selon l'évolution de la situation sanitaire, il pourra être également reçu (une journée à minima) dans une étude afin de découvrir le quotidien d'un office notarial.

Les étudiants qui souhaitent être parrainés sont invités à s'inscrire à l'adresse mail dédiée :

**[parrainage.etudiants@notaires.fr](mailto:parrainage.etudiants@notaires.fr)**

*David Ambrosiano, Président du CSN déclare : « Après le succès de notre numéro d'écoute « 36 20 dites notaire » début mars, les notaires de France se mobilisent une nouvelle fois pour les étudiants en droit, en leur offrant la possibilité d'être parrainés par un notaire. Dans le contexte sanitaire actuel, il est nécessaire d'être solidaires avec nos étudiants en tissant une relation humaine pour aider certains d'entre eux à lutter contre leur situation d'isolement. »*

**À propos du Conseil supérieur du notariat – [www.notaires.fr](http://www.notaires.fr)**

Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat (CSN) est un établissement d'utilité publique. Clef de voûte de l'institution notariale, il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à son évolution et fournit des services collectifs aux notaires. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le CSN participe à la réflexion sur les évolutions du droit et donne son avis sur les projets de loi ou les textes réglementaires en préparation. Le Conseil supérieur du notariat comprend plus de 100 collaborateurs au service de la profession notariale.

**Contacts presse :**

Meriam Barka : 01.44.90.31.79 – [meriam.barka.csn@notaires.fr](mailto:meriam.barka.csn@notaires.fr)

Mathieu Ferrié : 01.44.90. 31.74 – [mathieu.ferrie.csn@notaires.fr](mailto:mathieu.ferrie.csn@notaires.fr)